

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Le radon, deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme

Mois de sensibilisation au radon

Saint-Jérôme, le 6 novembre 2025 – En ce mois de novembre, dédié à la sensibilisation au radon, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides souhaite rappeler à la population l'importance de vérifier la présence du radon dans les habitations. Une exposition prolongée à des concentrations élevées de radon peut présenter un risque pour la santé.

Le radon est un gaz radioactif cancérigène d'origine naturelle, issu de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. À l'extérieur, il ne présente aucun danger, car il se dilue rapidement dans l'air ambiant. Cependant, lorsqu'il s'infiltre dans les maisons, surtout par les fondations, il peut s'accumuler et atteindre des niveaux préoccupants.

Un danger invisible, mais bien réel

Passez-vous beaucoup de temps dans votre sous-sol? Savez-vous que le radon peut y être présent? Certains d'entre vous ont peut-être installé un bureau ou aménagé une chambre d'enfant. Puisque le radon est invisible, inodore et impossible à détecter par les sens, il est donc essentiel de vous assurer que la concentration de radon dans votre maison ne dépasse pas le seuil recommandé.

Une exposition prolongée à un taux élevé de radon dans l'air intérieur accroît le risque de cancer du poumon. C'est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabagisme, et la première chez les non-fumeurs. Au Québec, de 10 à 16 % des décès par cancer du poumon sont associés au radon. Il s'agit de plus de 1000 décès par année.

Mesurer la concentration du radon pour mieux vous protéger

La façon la plus simple de connaître la concentration dans votre habitation est de réaliser un test à l'aide d'un appareil de mesure appelé dosimètre. Vous pouvez le faire vous-même ou encore faire appel à un professionnel en mesure de radon. Si le résultat du test montre une concentration élevée de radon dans votre maison, il est possible d'effectuer des travaux correctifs.

Pour plus d'informations sur le radon, comment vous procurer un dosimètre recommandé et rendre votre résidence sécuritaire, consultez santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/environnement/radon.

-30-